



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Madame Stéphanie MODDE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
SPLAAD – Parc d’activités de Beauregard – Cession du lot n°2

Aux termes d’une convention de prestations intégrées portant concession d’aménagement en date du 19 novembre 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l’urbanisme, Dijon Métropole a confié à la Société Publique d’Aménagement de l’Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), l’aménagement de la Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) dénommée Parc d’activités de Beauregard située sur les communes de Longvic et Ouges.

Conformément aux dispositions de l’article 12.3 de la convention de concession et à l’article L.311-6 du Code de l’urbanisme, la SPLAAD a établi le présent cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l’intérieur du périmètre de ladite ZAC.

Spécialiste de la télécommunication et de la téléalarme, ATSELYS, qui compte aujourd’hui un effectif de 31 collaborateurs, a pour projet de s’installer sur le lot n°2 au sein de la ZAC Parc d’activités Beauregard, avec la construction d’un bâtiment d’environ 1355m² de surface de plancher dont 1 004 m² de bureaux et 351 m² d’entrepôts.

Ce lot, d’une superficie de 4 467m², affecté d’une surface de plancher maximale (SP) de 3 000 m², sera cédé au prix de 75€ Hors taxe le m² de surface de terrain soit un prix de cession de 335 025,00€ HT.

Au prix hors taxe s’ajoutera le montant de la TVA qui sera calculé au taux en vigueur au jour de la signature de l’acte authentique.

Le paiement se fera en deux étapes : le versement d’un acompte de 5 % du montant du prix de vente à valoir sur le prix de vente hors taxe lors de la signature du compromis de vente, puis le solde, à la signature de l’acte authentique.

L’Acquéreur remettra également au vendeur une somme de 5 000,00€ afin de garantir les éventuelles dégradations qu’il pourrait causer aux équipements communs.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d’autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente du lot n°2 de la ZAC parc d’activité Beauregard ;
- **d’autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole tout acte et document nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 3
	DONT 15 PROCURATION(S)	